

RUANDA-URUNDI

Frs 1.971,00

BON DE DEPENSE pour la somme

de (1) MILLE NEUF CENT SEPTANTE ET UN francs
Paie des ouvriers cuisiniers de l'Ecole de Police à Ruhengeri du
motif (2) 1-1-61 au 31-1-61 inclus.

	Salaire	Ration	Total brut	Net payé
1) ALI ABASINGA	450	200	650	650
2) MUNYAKAZI Claudien	450	200	650	650
3) SAMUVRA Jean	450	200	650	650
Totaux	1350	600	1950	1950

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de MILLE NEUF CENT CINQUANTE francs plus VINGT ET UN francs FONCOLIN.

Vu et vérifié et porté en D
au L.C. N° 146 du 31-1-61
Le Comptable Territorial, 951.

A Ruhengeri, le 31 janvier 19 61

Le (3) Directeur de l'Ecole de Police
LOOS, Ch.

Vu payer : Le ou les témoins,

S/brigadier KABERA

S/brigadier MUNYAKAZI.

Livre de caisse n°



(1) en toutes lettres.

(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.